



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2021

CONVOCATION DU 2 NOVEMBRE 2021

La séance est ouverte sous la présidence d'Anne-Marie DELOUBES, Maire.

PRÉSENTS :	Maire :	DELOUBES Anne-Marie		
	Adjoints :	HARASSE Jean-Pierre GENET Anita	ASSE-ROTTIER Jocelyne PASQUIER Régis	DOUYÈRE Olivier
	Conseillers :	ANGERS Jocelyne GASNOT Roch PASQUIER Aurore CANDELÉ Florence	HERRAULT Anthony PAINÉAU Sandrine PAINÉAU Jean-Marc DUFOUR-BRAY Stéphanie	GIRAULT Sylvère CHANTEPIE Christiane BOUCHÉ Jean-Marie TROCHON Eric
ABSENTE EXCUSÉE :		GODMER Elodie donne procuration à CHANTEPIE Christiane		

En raison de la situation épidémiologique et de la circulation active du virus à Bouloire, le Maire par arrêté n° 2021-191 du 5 novembre 2021 a décidé de réunir exceptionnellement le Conseil Municipal le 8 novembre 2021 à 20h30 dans la salle polyvalente au 54 rue du Jeu de Paume, afin d'assurer le respect des règles sanitaires en vigueur dans le cadre de la lutte contre la propagation de l'épidémie de Covid-19.

Le Maire ouvre la séance à 20h30.

Est désigné secrétaire de séance : M. BOUCHÉ Jean-Marie

Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le Maire sollicite les éventuelles observations sur la rédaction du compte-rendu de la séance précédente.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu du 4 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Le Maire demande aux membres présents s'ils souhaitent aborder des points non-inscrits à l'ordre du jour.

- M. GIRAULT : Rue de la Jagerie, Adressage, Aire de camping-car
- Mme DUFFOUR-BRAY : Chantier argent de poche
- Mme CANDELÉ : Mesures par rapport au gymnase, Travaux route de Maisoncelles
- M. HERRAULT : Travaux station d'épuration, Fibre optique
- M. BOUCHÉ : Allées de la Prairie, Entrée cours du Louvre, Ecoulement de la Tortue près du CMB

1 - INFORMATION SUR LA SITUATION DE LA COMMUNE, SUR LES PROJETS, TRAVAUX ET RÉALISATIONS EN COURS

TRAITEMENT DES BOUES DE LA STATION D'EPURATION :

La station d'épuration étant arrivée à saturation, des boues (environ 360 m³) ont été transportées chez Mr Geffroy à Volnay pour stockage. Nous avons également rencontré Mme LEROUGET de la SATESE et

M. LANGLAIS d'Atesart au sujet de la station d'épuration, dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise à jour du schéma directeur de l'assainissement collectif.

Sur ce dernier point, Olivier Douyère apporte quelques précisions. Il indique que mission va être donnée à la Satese de réaliser un cahier des charges pour un budget de l'ordre de 1.600€. Ce cahier des charges sera soumis à 3 sociétés qui seront appelées à actualiser le travail réalisé par Audit-Environnement en 2015/2016. Le coût de cet audit complémentaire est aujourd'hui estimé à 40.000€.

Concernant les travaux qui seront à réaliser sur la station d'épuration et les réseaux d'assainissement dans le cadre du schéma, il ajoute que l'Atesart pense à un investissement total de l'ordre de 4 millions d'euros. Les travaux pourraient débuter en 2024.

Jean-Marie Bouché fait remarquer que l'on arrive à une estimation du même ordre que celle qui avait été produite par le Bureau d'Etudes Audit-Environnement. Il rappelle que le travail réalisé par ce Bureau d'Etudes comporte toute une série de préconisations et de recommandations et qu'il aurait été intéressant de les analyser.

M. DOUYERE évoque également le transfert prévu en 2026 de la compétence Eau et assainissement à la Communauté de Communes. Il précise que pour Bouloire, les travaux ne peuvent pas attendre cette échéance. Il indique en effet que si la Commune ne fait rien, le Préfet pourrait interdire la délivrance des permis de construire, comme cela se fait déjà dans certaines communes sarthoises, en attendant que la commune se mette aux normes.

Concernant le financement, il ajoute qu'à ce jour l'Agence de l'Eau est susceptible d'apporter une aide de 30% et le Département une aide de 15%. Pour le reste du financement, il sera sans doute nécessaire pour la Commune de recourir à un emprunt.

ZONE HUMIDE :

Nous avons rencontré, le 7 octobre dernier, M. Dominique Le Mèner pour découvrir les travaux réalisés dans la zone humide. Un partenariat a été engagé entre le Département et la Commune de Bouloire afin de réaliser ces travaux. Le département a inscrit la zone humide de Bouloire dans le dispositif Tremplin vers le classement en Espace Naturel Sensible d'ici une année ou deux. M. Le Mèner nous a également informé que le Département prendrait en charge les panneaux pédagogiques qui seront mis en place dans l'ENS.

Le 15 octobre, nous avons rencontré Mme Joalland, responsable du Bureau agriculture environnement du Département de la Sarthe et des techniciens ENS afin de faire le point sur le classement ENS et sur les travaux restants à effectuer. Ils nous ont proposé de constituer, comme pour tous les sites ENS, un Comité de pilotage constitué : des membres de la Commune, du Département, de l'association de pêche, du syndicat de rivière, de la Communauté de communes (service jeunesse), de la société de chasse de la commune, du Perche Sarthois, des enseignants et des randonneurs. Un cahier des charges a été réalisé pour les travaux à la charge de la commune par M. BELLETESTE, Technicien du Département.

FIBRE OPTIQUE :

Les travaux de la fibre optique suivent leur cours. Nous sommes confrontés à des problèmes d'élagage car l'entreprise Chéron ne peut pas venir terminer les travaux d'élagage. La CUMA de Saint-Michel-de-Chavaignes intervient en dépannage pour procéder à l'élagage restant.

Olivier Douyère indique qu'il a été fait appel à la CUMA de St Michel de Chavaignes car la société Alquenry menaçait de quitter la commune, faute de pouvoir réaliser les travaux de déploiement.

Anthony Herrault s'inquiète de ce qu'il faudra faire au cours des années à venir pour faire assurer régulièrement les opérations d'élagage par les propriétaires.

AIRE DE CAMPING-CARS :

Les travaux d'aménagement de l'aire de camping-cars sont pratiquement terminés. L'engazonnement est fait. Les équipements sont arrivés et stockés au service technique. Ils devraient être mis en place vers le mois de mars. Le GTP va être réuni le 23 novembre en vue d'étudier le devenir du bâtiment.

COVID 19 :

Nous avons été alertés le vendredi 29 octobre dernier par l'ARS qu'il y avait une recrudescence de cas de Covid 19 sur la commune due à un thé dansant et à un bal-brioche les deux semaines auparavant. Ils nous ont demandé de sensibiliser la population à redoubler de prudence et d'éviter de louer la salle polyvalente pendant 2 à 3 semaines. A la suite de ces recommandations, nous avons décidé d'annuler le vin d'honneur qui devait avoir lieu après la cérémonie du 11 novembre.

AGENCE POSTALE :

Les travaux d'aménagement de l'Agence Postale sont maintenant terminés. L'ouverture a lieu mardi 9 novembre après-midi. Un agent communal a été embauché à raison de 17h30 par semaine. Il s'agit de Mme Fabienne DENAES.

Les horaires d'ouverture de l'Agence Postale sont les suivants :

- Mardi : 15h – 18h15 / Mercredi : 9h - 12h45 / Jeudi : 15h – 18h15 /
- Vendredi : 9h – 12h45 / Samedi : 9h30 /11h45

SQUARE DU MONUMENT AUX MORTS :

Le square du Monument aux Morts a été rénové. Il a été fait des travaux de terrassement et empierrement avant la mise en place de géotextile et de sable blanc.

DEGRADATIONS :

Nous avons encore été victimes récemment de dégradations dans la commune : départ de feu à l'entrée de l'Ecole René Cassin, tentative d'intrusion dans les vestiaires du foot, dégradation de la toiture du boulodrome. Nous avons reçu le 22 octobre dernier le Major Huard afin de lui faire part de toutes ces dégradations et de trouver une solution afin que cela s'arrête. Il nous a incité à porter plainte à chaque fois qu'il y a des dégradations et à réfléchir sur la pose de caméras.

PERSONNEL :

Mme Soizic Leproux, qui a terminé son contrat à l'accueil de la mairie le 31 octobre dernier et qui n'a pas souhaité le renouveler, vient d'être remplacée par Mme Julie CHAINTRON, sur le poste d'Agent d'accueil à mi-temps.

Les horaires d'ouverture de la mairie seront les suivants à partir du lundi 15 novembre 2021 :

- Lundi : 8h30 – 12h / 13h30 – 17h
- Mardi : fermé toute la journée
- Mercredi : 8h30 – 12h / 13h30 – 17h
- Jeudi : 8h30 – 12h / fermé l'après-midi
- Vendredi : 8h30- 12h / 13h30 -17h

Stéphanie Dufour-Bray souligne qu'il serait très utile que la mairie soit ouverte le samedi matin à l'intention des habitants qui travaillent.

Le Maire précise que la mairie ne reçoit pas de demande en ce sens, et que pour les sacs jaunes, il y a beaucoup d'administrés qui travaillent soit le matin, soit l'après-midi, ce qui leur permet de se présenter à la Mairie à un moment ou à un autre.

M. BOUCHE ajoute que mobiliser un agent à la mairie le samedi matin pour la délivrance des sacs jaunes ne lui semble pas très utile.

Après échanges, il est envisagé de mettre quelques rouleaux de sacs jaunes à l'Agence Postale puisqu'elle sera ouverte le samedi matin, essentiellement pour le dépannage des administrés, le retrait principal restant à la Mairie.

2 - DÉCISIONS ET DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE

2.1 TRAVAUX BÂTIMENTS, VOIRIE, RÉSEAUX ET AUTRES TRAVAUX

01 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF – REFONTE DU PLAN D'EPANDAGE DES BOUES

Le Maire informe l'assemblée que le plan d'épandage des boues de la station d'épuration de Bouloire a fait l'objet d'un récépissé de déclaration en date du 12 juillet 2002 et n'a pas été actualisé depuis.

A la suite de divers changements dans les agriculteurs mentionnés ainsi que dans les parcelles répertoriées dans ce plan, il est nécessaire de procéder à une refonte du document pour un besoin en surface d'épandage estimée à 100 hectares.

Le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la société SEDE Environnement pour un montant de 5 325 € HT, qui comprend la recherche de nouvelles surfaces, les contacts avec les agriculteurs intéressés et les analyses de sol nécessaires.

Anthony Herrault fait état d'une réunion tenue récemment sur le sujet avec M. Proust, de la SEDE. L'idée est de rechercher 2 à 4 agriculteurs intéressés, si possible pour un épandage dans un rayon de 5 km maximum autour de la station.

L'opération peut être intéressante pour eux car il s'agit de boues chaulées, fournissant des apports complémentaires aux sols. Par ailleurs, les analyses montrent que l'on est très en deçà des seuils à partir desquels le taux de métaux lourds est trop important.

Sylvère Girault indique qu'il avait en mémoire le fait que les champs traités de cette manière étaient privés du label rouge. Olivier Douyère et Antony Herrault indiquent que ce n'est plus le cas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour,

- décide de confier à société SEDE Environnement les travaux de refonte du plan d'épandage pour la somme de 5 325 € HT,
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Assainissement,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents relatifs à cette délibération.

2.2 AUTRES ENGAGEMENTS BUDGÉTAIRES

02 - RESTAURATION DU MISSEL DU 16^{ÈME} SIECLE

Le Maire indique au Conseil Municipal que la Commune est propriétaire d'un missel datant du 16^{ème} siècle classé au titre des Monuments Historiques. Cet ouvrage, conservé pendant de nombreuses années au Presbytère, a été partiellement grignoté par un rongeur : il est donc très abimé et nécessiterait une opération de restauration.

2 professionnels spécialisés ont fait une proposition pour la restauration de ce missel. Ces devis ont été étudiés par le CAUE de la Sarthe, à qui le Département a confié l'expertise patrimoniale concernant la restauration du patrimoine sarthois et qui dans ce cadre peut apporter aide et conseils aux communes dans ce domaine.

Le Maire précise que ces travaux de restauration peuvent être subventionnés par la DRAC (subvention de 40%), le Département (subvention de 20%), et la Fondation du Patrimoine, étant précisé pour cette dernière que l'excédent (1 594,54 €) de la subvention qui n'a pas été totalement utilisée pour la restauration des 2 tableaux de l'Eglise pourrait être affecté aux travaux du missel. Le reste à charge pour la commune est estimé à 200 €.

Le Maire propose au Conseil Municipal

- de retenir le devis de la Bibliothèque Nationale de France à Sablé sur Sarthe, qui présente, selon le CAUE, l'offre la plus pertinente et la plus approfondie pour la restauration du missel, pour un montant de 4 500 € HT, comprenant la restauration du corps d'ouvrage et de la reliure et le dépoussiérage/gommage du missel,
- de demander les subventions susvisées pour cette opération.

Roch Gasnot demande où sera stocké le missel après restauration. Le Maire répond que la question n'a pas encore été tranchée mais que ce sera vraisemblablement à l'église dans une vitrine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour,

- accepte le devis de la Bibliothèque Nationale de France à Sablé sur Sarthe pour un montant de 4 500 € HT,
- sollicite une aide financière auprès de la DRAC, du Département et de la Fondation du Patrimoine,
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2021,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette décision.

03 - CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL RUE PABLO PICASSO

Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 6 septembre 2021, le Conseil Municipal a donné son accord pour la vente de la parcelle, située rue Pablo Picasso et cadastrée section ZT n° 526, d'une superficie de 1 278 m², à M. et Mme CRETOT, demeurant 25 rue Pablo Picasso, pour un montant de 8 000 €, soit environ 6,26 € le m².

Le Conseil Municipal avait décidé d'inclure dans l'acte de vente un pacte de préférence d'une durée de 30 ans au profit de la Commune en cas de revente de la parcelle.

M. et Mme CRETOT, rencontrés par la Municipalité, ont confirmé leur souhait de planter des arbres fruitiers dans la parcelle à acquérir et n'ont pas pour objectif de réaliser une opération spéculative. Ils demandent donc que la cession du terrain soit réalisée sans pacte de préférence.

Le Maire sollicite le Conseil Municipal pour se prononcer à nouveau sur la vente de cette parcelle, étant précisé que la rédaction de l'acte sera confiée à l'ATESART et que les frais seront à la charge de l'acquéreur.

Considérant l'intérêt pour la Commune de vendre ce terrain proposé à la vente depuis plus de 5 ans et après divers échanges entre les conseillers, le Maire invite le Conseil Municipal à céder cette parcelle sans l'assortir d'un pacte de préférence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour et 1 abstention (M. GASNOT)

- donne son accord pour la vente de la parcelle cadastrée section ZT n° 526 à M. et Mme CRETOT,
- dit que cette cession s'effectuera au prix de huit mille euros (8 000 €), sans pacte de préférence,
- dit que les frais relatifs à cette vente seront à la charge de l'acheteur,
- charge l'ATESART de rédiger l'acte de cession en la forme administrative,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents relatifs à cette délibération.

04 - LOCATION D'UN BUREAU DANS L'ANCIENNE POSTE

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux travaux dans l'ancien bureau de poste pour l'aménagement de l'agence postale, un bureau d'une superficie de 16 m² est disponible à la location.

Elle propose au Conseil Municipal de fixer un montant de loyer à 150 € par mois, avec la conclusion d'un bail précaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour :

- décide de fixer le montant du loyer de ce bureau à 150 € par mois,
- dit que la location fera l'objet d'un bail précaire pour une durée maximale de 3 ans,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents correspondants, et notamment les baux à intervenir pour cette location.

05 - MEDIATHEQUE – SPECTACLE – DEMANDE DE SUBVENTION

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Médiathèque souhaite proposer un spectacle conté le 1^{er} décembre prochain. Il s'agit du spectacle « La saison des mots » créé par la plasticienne Jacqueline Caulet et l'autrice de livres pour enfants Kochka, pour un coût total de 628 €.

Le Maire précise que le Département de la Sarthe peut subventionner cette animation à hauteur de 40%, soit 251 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour :

- donne son accord sur le spectacle « La saison des mots » pour un coût de 628 €,
- sollicite une aide financière auprès du Département,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette décision.

2.4 POINTS DIVERS

06 - RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE SUR POUVOIRS DÉLÉGUÉS

Par délibération du 15 juin 2020, le Conseil Municipal a délégué au Maire certains pouvoirs pour la durée du mandat municipal.

Le Maire présente à l'assemblée les décisions qu'elle a prises en ces domaines, à savoir :

- Marchés de travaux, de fournitures et de services, jusqu'à 4 000 € HT :
 - * Achat d'un mixer pour la cantine auprès de Comptoir de Bretagne pour 610,75 € HT,
 - * Achat d'une débroussailleuse à dos chez Equip'Jardin pour 512,60 € HT,
 - * Achat de 2 chaises de bureau (mairie, école) auprès de l'UGAP pour 392,46 € HT,
 - * Fourniture et pose de vitrages à l'école (serre, abri vélos) et au stade (banc de touche) par LEBRUN pour 3 920,02 € HT,
 - * Préparation des parterres près de la Poste par TP PASQUIER pour 660 € HT,
 - * Travaux dans fossé et nivellement terre autour de 2 étangs par TP PASQUIER pour 1 299,97 € HT,
 - * Travaux de captage d'eaux pluviales chemin de Maunon par CISSE pour 2 571 € HT,
 - * Travaux de terrassement et d'empierrement au Monument aux Morts par CISSE pour 1 458 € HT,
- Avenant aux marchés de travaux, de fournitures et de services : Néant
- Contrat d'assurance et indemnité de sinistre : Néant
- Concession dans le cimetière :
 - * Achat d'une concession de terrain pour une durée de 50 ans par la famille FROGER
 - * Achat d'une case de columbarium pour une durée de 30 ans par la famille LEROUX/CHERON
- Aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € : Néant
- Droit de Prémption Urbain non exercé pour les ventes suivantes :
 - * Vente par M. Mme MAUCOURT d'une propriété non bâtie au 145 rue Nationale.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises.

07 - ATTRIBUTION D'UN NOM A LA ZONE HUMIDE

Le Maire expose à l'assemblée que depuis mai 2021, la zone humide de Bouloire a été inscrite en site Tremplin par le Département en vue à terme d'être labellisée comme site Espace Naturel Sensible (ENS).

Afin de faire connaître ce site au public et pour la rédaction de différents supports de communication, il est pertinent de lui attribuer un nom permettant de le valoriser et de le situer sur le territoire communal.

Le Maire propose les 3 dénominations suivantes et invite les conseillers à se prononcer :

- Espace Naturel Sensible de Gohan
- Espace Naturel Sensible de Gué Marie
- Espace Naturel Sensible de la Tortue

Mme ASSE-ROTTIER propose un 4^{ème} nom : Espace Naturel Sensible de la Tortue et du Maunon, pour faire référence aux deux cours d'eau qui traversent la zone humide.

Sylvère Girault demande quelle est la nature des travaux faits par le Département.

Régis Pasquier répond que la suppression des saules récemment effectuée a pour objet de favoriser la reconstitution de roselières et donc la diversité de la faune et de la flore.

Olivier Douyère précise de son côté que les Services du Département sont en train de construire un projet complet avec cheminements piétonniers, passerelles, signalétique, etc... Le conseil municipal en sera évidemment saisi quand il sera prêt.

M. GIRAULT qui connaît l'espace Naturel des marais de Cré-sur-Loir, souhaite savoir si l'aménagement prévu à Bouloire sera similaire et demande si l'étang du côté de la route de la Bouillère est inclus dans la zone du chantier.

M. PASQUIER répond que chaque site est unique dans son aménagement ainsi que dans la diversité des espèces qu'il abrite et que l'étang de la route de la Bouillère sera réaménagé.

Il ajoute que le Département envisage de prendre en charge d'autres secteurs de la zone humide au titre de mesures compensatoires (entrée/sortie d'autoroute à Connerré, mesures LGV conclues avec EIFFAGE qui n'assume pas les travaux).

Le Maire demande à chaque Conseiller Municipal de voter sur le nom du futur Espace Naturel Sensible.

Le vote donne le résultat suivant :

- 17 voix pour « Espace Naturel Sensible de Gohan »,
- 2 voix (ASSE-ROTTIER, GIRAULT) pour « Espace Naturel Sensible de la Tortue ».

Le Conseil Municipal

- décide d'attribuer à la zone humide l'appellation « Espace Naturel Sensible de Gohan »,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents relatifs à cette délibération.

3 - DIVERS

*** Rue de la Jugierie**

Sylvère Girault signale un creusement qui lui paraît inquiétant entre le bas-côté et la route au niveau de la maison de M. Courant.

*** Adressage**

Sylvère Girault fait état d'un certain désordre dans le nouvel adressage notamment pour ce qui concerne la route de la Sansonnière. Il signale aussi que les nouvelles adresses ne sont manifestement pas prises en compte par les systèmes GPS.

Jean-Marie Bouché intervient pour indiquer qu'il ne comprend pas cette situation. Les nouvelles adresses ont été établies en effet de manière méthodique par la Mairie avant d'être transmises à la Poste. Il suggère à la municipalité d'organiser une entrevue avec la Poste en lui demandant de venir avec son listing d'adresses pour faire les contrôles qui apparaissent clairement nécessaires. Ce sera aussi l'occasion de faire le point avec elle sur la connexion avec les systèmes GPS.

*** Aire camping-cars**

Sylvère Girault suggère de travailler sur le contenu du panneau informatif qui sera mis en place à l'intention des usagers de l'installation. Il souhaite aussi connaître la décision qui va être prise pour le bâtiment de l'ancien terrain de camping.

Le Maire répond que ces questions pourront être utilement abordées lors de la réunion du Groupe de travail prévue le 23 novembre.

*** Chantier "Argent de poche" du Service Jeunesse**

Stéphanie Dufour-Bray fait le compte-rendu de ce chantier qui a mobilisé 8 jeunes de Bouloire et qui s'est déroulé au Foyer Soleil. Elle ajoute que de bons échanges ont eu lieu entre les jeunes et les résidents.

Elle se félicite des très bons résultats de ce chantier et remercie tous les bénévoles qui ont apporté leur concours à sa bonne réalisation.

*** Utilisation du gymnase**

Florence Candelé demande quelles sont les mesures sanitaires applicables actuellement au gymnase.

Le Maire répond qu'il est utilisé selon les conditions habituelles pour les différentes activités.

*** Travaux eau potable**

Suite à une autre question de Florence Candelé sur les travaux prévus route de Maisoncelles, Olivier Douyère indique qu'il s'agit de travaux réalisés par le Syndicat d'Eau pour le renforcement du réseau d'eau potable, dans une première phase jusqu'au château d'eau de la Crance qui devrait commencer entre le 15 et le 20 novembre.

Jean-Marie Bouché s'interroge sur le financement des importants travaux réalisés notamment à Bouloire par le Syndicat d'Eau. Olivier Douyère indique qu'un emprunt va être souscrit par le SMAEP pour un montant de 1,3 million d'euros. Il concède aussi qu'une augmentation de prix de l'eau va être décidée, de l'ordre de 1 à 3 centimes par m³.

*** Station d'épuration**

Anthony Herrault signale que le portail d'entrée est en mauvais état et difficile à manœuvrer. Il faudrait faire aussi quelques aménagements pour la circulation d'engins entre les installations et donc faciliter les modalités de vidange de la fosse.

M. DOUYERE explique que la problématique de l'extension de la station a été abordée lors de la réunion avec l'ATESART, la superficie actuelle du terrain étant très limitée. Il précise qu'une extension pourrait être envisagée par l'acquisition d'un terrain soit sur le côté vers Thorigné, mais M. PASQUIER alerte sur la présence du pipeline à proximité, soit au-dessus du terrain actuel.

*** Fibre optique**

Antony Herrault questionne sur les modalités de raccordement à la fibre optique pour les usagers dont le domicile est éloigné des points de raccordement et notamment situé à plus de 100 mètres du poteau.

M. DOUYERE explique que plusieurs situations de ce genre ont été répertoriées sur la commune et que cela génèrera certainement un délai supplémentaire pour ces maisons dont le raccordement devra être étudié au cas par cas par Sartel.

*** Allées de la Prairie**

Jean-Marie Bouché rappelle qu'elles ont été fortement dégradées en plusieurs endroits par le violent orage de l'été et demande s'il est prévu de les remettre en état.

M. PASQUIER l'informe que plusieurs voies ont subi des dégradations au cours de l'orage du 22 juin, notamment les allées de la Prairie et les trottoirs en dessous de Champbordeau. Il a prévu de demander des devis pour régler cette affaire.

*** Entrée de la Cour du Louvre**

Jean-Marie Bouché s'étonne qu'à l'endroit où une entreprise est intervenue il y a de nombreux mois près du magasin d'esthétique pour une intervention sur le réseau d'électricité, les pavés enlevés n'aient jamais été remis en place. Il demande si l'entreprise responsable a été relancée.

Régis Pasquier indique que les pavés ont été emmenés à l'atelier communal et seront réinstallés au cours des finitions du chantier de la cour du Louvre.

Au même endroit, Jean-Marie Bouché rappelle que les propriétaires du magasin d'esthétique s'étaient engagés à restaurer l'appentis accolé à leur bâtiment qui est dans un état très dégradé.

Jean-Pierre Harasse indique qu'il est justement en train de les contacter pour les amener à remplir leurs engagements.

*** Cours de la Tortue avant le passage du pont près du Crédit Mutuel**

Jean-Marie Bouché fait remarquer que les travaux réalisés il y a plusieurs mois n'ont manifestement pas été d'une grande utilité et que la végétation a repris le pouvoir, si bien que l'eau s'évacue à nouveau surtout par le déversoir.

Régis Pasquier connaît bien la situation et ajoute qu'il n'est pas surpris. Il indique aussi qu'il avait fait part de ses doutes sur la solution retenue par le Syndicat du Bassin Versant de l'Huisne mais qu'il s'était heurté à des points de vue différents de la part des initiateurs de l'opération. Un nouveau point est prévu avec eux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

DELOUBES Anne-Marie	HARASSE Jean-Pierre	ASSE-ROTTIER Jocelyne	DOUYÈRE Olivier	GENET Anita
PASQUIER Régis	ANGERS Jocelyne	BOUCHÉ Jean-Marie	CANDELÉ Florence	CHANTEPIE Christiane
DUFOUR-BRAY Stéphanie	GIRAULT Sylvère	GODMER Elodie PROCURATION	GASNOT Roch	HERRAULT Anthony
PAINÉAU Jean-Marc	PAINÉAU Sandrine	PASQUIER Aurore	TROCHON Eric	